



Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Méru

Tél. : 03 44 49 82 84

Le 28 août 2023,

LA RUMEUR...

Quoi de plus nocif que la rumeur !!!

C'est pourtant si simple, comme certains l'ont fait, de se déplacer en Mairie pour venir chercher l'info à la source avec documents à l'appui plutôt que de dispenser de fausses informations.

Donc, voici la situation telle qu'elle se présente :

Division parcellaire d'une dent creuse, Chemin des pâtures, pour l'obtention de deux parcelles constructibles d'une surface approximative de 1 000 m² chacune permettant ainsi la réalisation de deux maisons (dossier présenté lors de la réunion publique PLU).

Vous trouverez le croquis au verso.

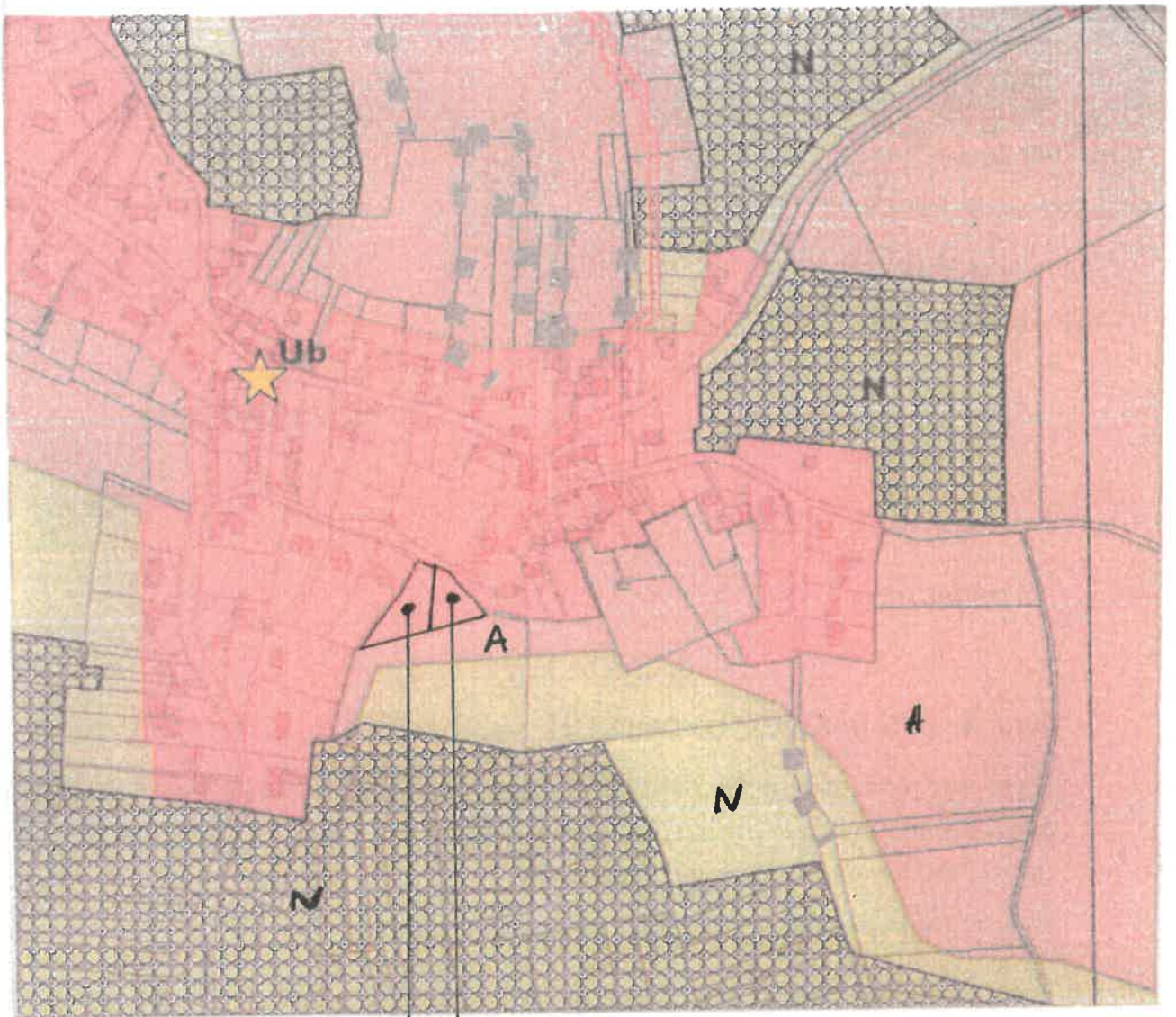
Je reste à votre écoute,

Votre bien dévouée,

Annie LEROY,

Maire





lot C 1043 m² = 1 parcelle

lot B 1217 m² = 1 parcelle

N zone naturelle } non constructibles
A zone agricole }

le PUV est consultable sur le site
internet de la Commune